

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Frédéric Hohl*

*Date de dépôt : 27 janvier 2009*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

**Les taxis genevois pris au piège des embouteillages et des routes fermées : le Conseil d'Etat est-il prêt à autoriser la circulation sur les voies des véhicules des TPG (voies mixtes) ?**

De nombreux chantiers ont été ouverts ces derniers temps et vont encore l'être prochainement à Genève. Si ces travaux sont nécessaires et souhaitables, il est un collectif qui subit des dommages sérieux en raison des embouteillages occasionnés. En effet, les taxis ont de plus en plus de peine à remplir leur mission correctement à Genève, c'est-à-dire à offrir des temps de parcours acceptables. Dans le quartier de Saint-Gervais/Coutance par exemple, le lancement des travaux du tram et la déviation mise en place rendent la circulation presque impossible. En résultent des trajets en taxi rallongés et, partant, bien plus chers. Cette situation est néfaste aussi bien pour les chauffeurs que pour les clients.

En outre, Genève, en tant que ville internationale par excellence, a un besoin très vif de disposer d'un service de taxis efficace, aussi bien pour les nombreux touristes que pour les non moins nombreux employés d'organisations internationales notamment. Cette tâche importante de transport, confiée de fait aux taxis, se doit donc d'être remplie de manière irréprochable. C'est pourquoi elle mérite toute l'attention des autorités.

Face à la détérioration de leurs conditions de travail, il est à noter enfin que les taxis projettent de mener une action de grève, sous la forme d'un congé simultané de l'ensemble des chauffeurs. Il est douteux que Genève puisse prendre le risque d'une telle lacune au niveau des transports une journée durant : les clients des taxis ne sont en principe pas prêts à attendre 24h pour avoir un véhicule.

*Ma question est la suivante :*

*Le Conseil d'Etat est-il prêt à autoriser les taxis à circuler sur les voies prévues pour les bus des TPG (voies mixtes), à tout le moins dans certaines zones particulièrement touchées par les embouteillages ?*

*Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour la réponse apportée à la présente interpellation.*